

# 180 imams marocains envoyés en France

**Le Maroc a dépêché 180 imams pour l'encadrement religieux des musulmans de France durant le mois sacré du Ramadan, consacrant ainsi une tradition instaurée depuis plusieurs années, a déclaré le président du Conseil français du culte musulman (CFCM), Mohamed Moussaoui.**

«C'est devenu une tradition. Chaque année, le Maroc nous envoie en renfort des imams pour assurer la lecture du Coran et les prêches durant le mois sacré du Ramadan où les fidèles sont plus nombreux à se rendre sur les lieux du culte musulman (mosquées et salles de prière)», a-t-il précisé dans un entretien à la MAP. Le président de la plus haute instance représentative des musulmans de France constate une hausse en continue du nombre des délégués marocains, en particulier après la réforme du champ religieux qui n'a pas omis la communauté marocaine à l'étranger. L'année dernière, ils étaient 165 à venir épauler les 600 imams permanents dans l'Hexagone, contre une soixantaine quelques années auparavant. Pour ce Ramadan, «nous avons également bénéficié de 25.000 exemplaires du Saint Coran édités au Maroc», sur les 350.000 produits cette année grâce à sa nouvelle imprimerie équipée des dernières techniques d'impression, a indiqué M. Moussaoui qui s'attend à ce que cette part augmente «une fois l'imprimerie atteindra son objectifs d'un million d'exemplaires par an». Le CFCM s'assure de la répartition des prêcheurs marocains ainsi que les exemplaires du Saint Coran reçus sur les différentes mosquées et salles de prière existantes en France. Outre le volet prière, elles accueillent tout au long du mois, des veillées religieuses, des séances d'apprentissage et de récitation du Saint Coran, et des conférences sur des sujets ayant trait à la religion, notamment les vertus du jeûne et les valeurs fondamentales de l'Islam qu'il s'agit de transmettre aux futures générations (tolérance, fraternité, solidarité, respect, partage etc.). Certains de ces lieux de culte ont fêté cette année leur premier Ramadan, selon le président du CFCM. C'est le cas notamment de la Grande mosquée de Strasbourg (Est de la France) qui a précipité son ouverture, prévue initialement vers la fin de l'année, pour accueillir provisoirement les musulmans de la cité alsacienne durant ce mois sacré. Le Maroc avait soutenu financièrement la construction de cette mosquée dont le coût global s'élève à 8,7 millions d'euros. Le projet a été principalement financé grâce aux



dons des musulmans, l'aide de pays étrangers, comme l'Arabie Saoudite et le Koweït, en plus du Maroc, ou encore des collectivités locales, ce qui n'est possible en France qu'en Alsace et dans le département de la Moselle, à la faveur du statut spécifique de cette région où il n'existe pas de séparation entre les Eglises et l'Etat, grâce au régime du concordat. La mise en place en 2009 de la cou-

dons des musulmans, l'aide de pays étrangers, comme l'Arabie Saoudite et le Koweït, en plus du Maroc, ou encore des collectivités locales, ce qui n'est possible en France qu'en Alsace et dans le département de la Moselle, à la faveur du statut spécifique de cette région où il n'existe pas de séparation entre les Eglises et l'Etat, grâce au régime du concordat. La mise en place en 2009 de la cou-

pole de la Grande mosquée de Strasbourg, à l'occasion de la fête de l'Aïd Al-Adha, avait marqué un événement exceptionnel dans l'avancement de ce projet lancé en octobre 2004, mais dont les travaux ont été retardés en raison de difficultés financières mais aussi pour des considérations politiques. Le projet initial avait été amputé de sa bibliothèque et de son minaret par l'équipe municipale de droite qui avait succédé en 2001 au maire socialiste Roland Ries, avant que celui-ci ne relance le chantier à son retour à la tête la mairie en se disant notamment favorable à la construction d'un minaret «si la communauté le souhaite». Cette position a été saluée par la communauté musulmane strasbourgeoise, estimée à 50.000 personnes dont une majorité marocaine, d'autant plus qu'elle intervenait en plein débat en France sur les minarets après le référendum suisse interdisant en 2009 leur construction dans les mosquées de la Confédération helvétique. ■

Amal Tazi (MAP)

## Encore des années pour résorber le déficit de salles de prière

Globalement, le président du CFCM se félicite du rythme de construction de nouvelles mosquées en France, bien qu'il reste encore, selon lui, plusieurs années pour que le déficit soit résorbé. «Nous estimons à 250.000 m<sup>2</sup> le besoin actuel en surface de prière, mais les choses s'améliorent», a-t-il dit, soulignant à cet égard que le CFCM continue à œuvrer pour trouver des solutions à ce problème et permettre aux cinq millions de musulmans de France, dont un million environ de

Marocains, d'accomplir leur prière dans des conditions dignes. Parmi les solutions envisagées pour résoudre le problème des prières de rue, à l'origine d'une vive polémique en France, M. Moussaoui a cité l'ouverture prochainement à Paris, où le problème est le plus ressenti, de deux grandes salles de prière d'une capacité de 3.000 personnes, grâce à un accord avec la préfecture qui a mis à disposition des musulmans une ancienne caserne à cet effet.